

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

SAGUENAY PROCÈDE À LA SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE AVEC SES SALARIÉS COLS BLANCS.

Saguenay, le 25 avril 2022 – La Ville de Saguenay a récemment procédé à la signature d'une nouvelle convention collective avec ses salariés cols blancs. L'ancienne entente était échuée depuis le 31 décembre 2019 et la nouvelle sera effective pour une durée de 5 ans (2020-2024).

La nouvelle convention prévoit notamment la mise en place du télétravail et d'horaires flexibles ainsi qu'une augmentation de la rémunération annuelle pour chacune des années 2020 et 2021 d'un pourcentage de deux pour cent (2 %).

« Je suis fière d'en être parvenue à une entente satisfaisante pour tout le monde. C'est une nouvelle convention collective tournée vers l'avenir, qui offre plus de flexibilité dont nos employés ont besoin aujourd'hui », a ajouté la mairesse de Saguenay, Madame Julie Dufour.

Pour l'année 2022, l'augmentation de salaire est de deux virgule vingt-cinq pour cent (2,25 %).

Pour chacune des années 2023 et 2024, les augmentations salariales seront calculées selon la formule suivante :

- IPC, minimum 2 % maximum 2,5 %, selon IPC annuel moyen.

L'objectif de la Ville était de favoriser l'attraction et la rétention de main-d'œuvre dans un contexte de rareté. Les parties s'entendent pour dire que les négociations se sont faites dans le respect.

-30-

Source : Service des communications
Tél. : 418 698-3350



Ville de Saguenay

Saguenay

Saguenay
Conseil municipal
2018-2022